



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

**OBJET : Réajustement du montant du marché à procédure adaptée pour
l'aménagement d'une salle des mariages et du Conseil Municipal suite à l'acceptation
de l'APD**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 13/01/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET
Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE
Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que suite à l'acceptation de l'APD, il convient de réajuster le montant du marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'une salle des mariages et du Conseil Municipal avec Office Concept ZAC des Folliouses Rue des Monts d'or 01700 MIRIBEL – LES ECHETS comme suit :

Montant initialement prévu : 186 000.00€ HT soit 223 200.00€ TTC

Arrêté désormais à :

189 691.33€ HT soit 227 629.59€ TTC

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

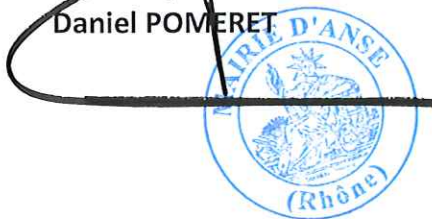
1°) APPROUVE le réajustement du montant du marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'une salle des mariages et du Conseil Municipal suite à l'acceptation de l'APD d'un montant de 189 691.33€ HT soit 227 629.59€ TTC.

2°) DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

